

**PRÉFET DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de Meyrueis,**

**MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGES PUBLICS**  
**D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP2017130-0002 du 10 mai 2017, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de l'Aouglanou, du Cabanals, du Crouzet, de Pourcarès, de Salvinsac Aval Est et Aval Ouest, de la prise d'eau des Oubrets (sur le ruisseau des Mandines), de la prise d'eau du Villaret (sur le ruisseau de la Fageole) dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Meyrueis sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant **32** jours consécutifs sur le territoire de la commune de Meyrueis du **lundi 19 juin 2017 au jeudi 20 juillet 2017, 12h00**, inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Meyrueis – rue Apiès – 48 150 Meyrueis.

**M. Jean Pierre LAFONT, responsable pôle forêt à la chambre d'agriculture de la Lozère, en retraite**, a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Meyrueis aux dates suivantes :

-

Mairie de Meyrueis :

- le lundi 19 juin 2017 de 9 h à 12 h,      - le mercredi 28 juin 2017 de 14 h à 17 h,
- le samedi 8 juillet 2017, de 9 h à 12 h,      - le jeudi 20 juillet 2017, de 9 h à 12 h.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Meyrueis aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie de Meyrueis - à l'attention de **Monsieur Jean Pierre LAFONT**, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Meyrueis,
  - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Meyrueis ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Florac  
secrétaire général par suppléance  
signé

François BOURNEAU